REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2358

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programmes globales au titre de l'année 2011

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2358

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programmes globales au titre de l'année 2011**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Lyon a choisi la gestion budgétaire en autorisations de programme et crédits de paiement pour le suivi de ses investissements opérationnels inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur, les autorisations de programme et leurs crédits de paiement font l'objet d'un vote du conseil de Communauté lors de l'approbation du budget primitif et, le cas échéant, lors de l'adoption des décisions modificatives en cours d'exercice.

Le vote annuel du montant des autorisations de programme globales (APG) permet de déterminer le montant maximum des financements pluriannuels nouveaux que la Communauté urbaine pourra engager en faveur des projets de la PPI au cours de l'année.

Le 10 janvier 2011, lors de l'adoption du budget primitif de l'année, le conseil de Communauté a ainsi délibéré sur la révision du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement.

L'autorisation budgétaire pluriannuelle des APG a alors été fixée globalement en charge nette à 450 M€, dont 380,76 M€ pour le budget principal, 15,50 M€ pour le budget annexe des eaux et 53,74 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Ce cadrage constitue la révision des APG au titre de l'année 2011.

Depuis le début de l'exercice, le conseil de Communauté a attribué globalement près de 300 M€ aux projets de la PPI par individualisation d'autorisation de programme (dont 123 M€ au titre des investissements récurrents et actions de proximité).

En parallèle, la prévision des besoins d'affectation de financements nouveaux a fait l'objet d'une actualisation afin de prendre en compte les évolutions intervenues dans le rythme de réalisation des projets.

Compte tenu des financements affectés et de la révision de la programmation des besoins de financements des projets, il apparaît, aujourd'hui, nécessaire d'adopter, par décision modificative, une nouvelle répartition du montant des APG en augmentant légèrement le montant global de 30 M€ pour le porter à 480 M€ en charge nette.

Pour le budget principal, les modifications portent notamment sur :

- l'APG A2 - Réaliser de grands projets structurants (+ 33,35 M€)

Cette APG a permis d'abonder, au cours de l'exercice 2011, les besoins de financement pour le projet Part-Dieu (46 M€ d'investissements affectés).

D'autres projets demeurent programmés en 2011, notamment la ZAC du Triangle à Saint Priest (16,5 M€), le prolongement de la ligne de tramway T2 sur les communes de Bron, Décines Charpieu et Chassieu (3,06 M€) et l'esplanade du Dauphiné à Lyon 3° pour le tramway T4 (3,55 M€).

- l'APG B1 - Favoriser la mixité (+ 29,85 M€)

Cette APG a enregistré les financements des aides à la pierre au titre du logement social pour 43 M€ en dépenses.

En 2011, les financements nécessaires à l'aménagement du secteur Mathiolan à Meyzieu (5,9 M€) et des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin sont inscrits à la programmation (4 M€).

A l'inverse, d'autres APG du budget principal peuvent être proposées à la baisse du fait de la révision de la programmation qui prend acte du lancement des plannings de travaux de certains projets et donc de leurs besoins de financements.

Il s'agit essentiellement de l'APG C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles (- 15,2 M€).

Globalement, le volume des APG du budget principal est en légère hausse à 410,657 M€.

Pour le budget annexe des eaux, les modifications portent notamment sur :

- l'APG C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement (+ 1,065 M€)

L'augmentation de cette APG est rendue nécessaire par la réalisation de travaux sur les réseaux d'eaux potables dans le cadre des projets du chemin des écoliers à Collonges au Mont d'Or et de la rue Collin à Villeurbanne.

- l'APG B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée doit être revalorisée de + 153 000 €, également en raison des travaux d'eaux consécutifs à la réalisation de la voie nouvelle n° 24 à Corbas.

Afin de maintenir l'impact des augmentations précédentes, l'APG C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme peut être révisée à la baisse de - 0,519 M€.

Globalement, les APG du budget annexe des eaux sont révisées de + 0,65 M€ pour atteindre 16,149 M€.

Pour le budget annexe de l'assainissement, les modifications portent notamment sur :

- l'APG C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement (+ 2,03 M€).

L'ajustement technique de cette APG permet de prendre en compte les transferts de charge effectués du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement lorsque, sur des projets de voirie, des travaux de recueil des eaux de pluie sont effectués sur des réseaux unitaires (eaux pluviales et eaux usées).

Les besoins concernant l'APG A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine sont revus à la baisse par la nouvelle programmation. Son montant peut donc être réduit de - 2,9 M€.

Dans leur totalité, les besoins de financement pluriannuel du budget annexe de l'assainissement sont diminués de - 0,65 M€.

Pour le budget annexe du restaurant communautaire :

La revalorisation des coûts des travaux de restructuration liée à l'évolution des prix des matériaux a nécessité un financement complémentaire du projet.

L'APG D1 - Assurer le bon fonctionnement des services est revalorisée de + 100 000 €.

Tous budgets confondus, le montant de la révision des APG au titre de l'année 2011 est en légère augmentation à 480 M€ en charge nette.

En synthèse, la révision des autorisations de programme globales fait l'objet de la décision modificative qui suit (montants en charge nette) :

Budget principal	Montant voté le 10 janvier 2011 (en €)	Modification proposée (en €)	Montant de la décision modificative (DM) (en €)
Garder le cap du développement économique			
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	36 298 000	**- 10 849 000**	**25 449 000**
A2 - Réaliser de grands projets structurants	62 892 000	**+ 33 348 000**	**96 240 000**
A3 - Développer le rayonnement international de la métropole	2 862 000	**+ 271 000**	**3 133 000**
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 - Favoriser la mixité	19 866 000	**+ 29 849 000**	**49 715 000**
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	48 424 000	**+ 76 000**	**48 500 000**
B4 - Promouvoir la solidarité à travers le monde	0	**+ 120 000**	**120 000**
Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	114 877 000	**- 12 157 000**	**102 720 000**
C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	59 193 000	**- 15 250 000**	**43 943 000**
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	13 113 000	**- 2 413 000**	**10 700 000**
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	7 152 000	**+ 5 232 000**	**12 384 000**
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	2 194 000	**+ 86 000**	**2 280 000**
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	13 886 000	**+ 1 587 000**	**15 473 000**
Total	**380 757 000**	**+ 29 900 000**	**410 657 000**

Budget annexe des eaux	Montant voté le 10 janvier 2011 (en €)	Modification proposée (en €)	Montant de la DM (en €)
Garder le cap du développement économique			
A2 - Réaliser de grands projets structurants	0	**+ 30 000**	**30 000**
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 - Favoriser la mixité	0	**- 9 000**	**- 9 000**
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée		**+ 153 000**	**153 000**
Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0	**+ 1 065 000**	**1 065 000**
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	15 379 000	**- 519 000**	**14 860 000**
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	120 000	**- 70 000**	**50 000**
Total	**15 499 000**	**+ 650 000**	**16 149 000**

Budget annexe de l'assainissement	Montant voté le 10 janvier 2011 (en €)	Modification proposée (en €)	Montant de la DM (en €)
Garder le cap du développement économique			
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	3 423 000	**- 2 903 000**	**520 000**
A2 - Réaliser de grands projets structurants	0	**+ 213 000**	**213 000**
Construire une métropole à dimension humaine			
B1 - Favoriser la mixité	0	**+ 356 000**	**356 000**
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	0	**+ 522 000**	**522 000**
Faire de l'environnement un moteur du développement			
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0	**+ 2030 000**	**2 030 000**
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires		**- 21 000**	**- 21 000**
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	48 539 000	**- 1 030 000**	**47 509 000**
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	0	**+ 20 000**	**20 000**
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	1 782 000	**+ 163 000**	**1 945 000**
Total	**53 744 000**	**- 650 000**	**53 094 000**

Budget annexe du restaurant communautaire	Montant voté le 10 janvier 2011 (en €)	Modification proposée (en €)	Montant de la DM (en €)
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	0	**+ 100 000**	**100 000**
Total	**0**	**+ 100 000**	**100 000**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Décide la modification, au titre de l'exercice 2011, des autorisations de programmes globales comme suit :

Budget principal **410,657 M€**

Garder le cap du développement économique

A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine 25,449 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants 96,240 M€
A3 - Développer le rayonnement international de la métropole 3,133 M€

Construire une métropole à dimension humaine

B1 - Favoriser la mixité 49,715 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée 48,500 M€
B4 - Promouvoir la solidarité à travers le monde 0,120 M€

Faire de l'environnement un moteur du développement

C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	102,720 M€
C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	43,943 M€
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	10,700 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	12,384 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	2,280 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	15,473 M€
Budget annexe des eaux	**16,149 M€**
Garder le cap du développement économique	
A2 - Réaliser de grands projets structurants	0,030 M€
Construire une métropole à dimension humaine	
B1 - Favoriser la mixité	- 0,009 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,153 M€
Faire de l'environnement un moteur du développement	
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	1,065 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	14,860 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	0,050 M€
Budget annexe de l'assainissement	**53,094 M€**
Garder le cap du développement économique	
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0,520 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants	0,213 M€
Construire une métropole à dimension humaine	
B1 - Favoriser la mixité	0,356 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,522 M€
Faire de l'environnement un moteur du développement	
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	2,030 M€
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	- 0,021 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	47,509 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	0,020 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	1,945 M€
Budget annexe du restaurant communautaire	**0,100 M€**
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	0,100 M€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.